

**DURÉE**

1,00000 jours (soit 8 heures)

**PRIX**

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Maîtres d'ouvrage
- Maîtres d'œuvre
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Architectes : Eligible à l'obligation de formation annuelle des architectes Arrêté du 12 février 2016
- Experts
- Diagnostiqueurs
- Responsables et collaborateurs de service technique entreprise/collectivité
- Professionnels du bâtiment (entreprises, artisans, conducteurs de travaux, chargé d'affaires, personnels de chantier...)

**PRÉREQUIS**

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Acquérir les bases théoriques de la mesure de température par thermographie infrarouge
- Acquérir des notions élémentaires de thermique du bâtiment
- Savoir réaliser une observation thermographique d'un bâtiment dans des conditions optimales
- Savoir analyser et interpréter les images produites par une caméra de thermographie infrarouge dans le cadre de l'observation de bâtiments (en intérieur et en extérieur)
- Être en capacité d'émettre un jugement critique sur l'obtention des résultats obtenus
- Acquérir une bonne connaissance de la caméra de thermographie sur le plan matériel et logiciel

**PROGRAMME**

- Les principes physiques de la thermographie
- Découverte du matériel et manipulation
- Prises en main pour les paramétrages des caméras
- Etude de thermogrammes
- Présentation des limites techniques
- Limites et conditions de réalisation de l'inspection
- Exemple de demande de mission
- Risques et responsabilités
- Interactions entre inspection thermographique et autres équipements de contrôle (porte soufflante)



- Exemple de réalisation d'une mission d'inspection thermographique et rapport

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié **OPQF**

Formation éligible aux exigences de l'**arrêté du 12 février 2016** relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

